

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique pour répondre aux besoins de chauffage, rafraîchissement et production d'eau chaude sanitaire dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Presqu'île, secteur Vercors sur la commune de Grenoble par la société d'économie mixte (SEM) INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT

Siège social : 1 place Firmin Gauthier – 38027 Grenoble

Par arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2023-07-15 du 25 juillet 2023 une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 28 août 2023 à 08h00 au vendredi 29 septembre 2023 à 17h50.

Au terme de la procédure la décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et de permis d'exploitation un gîte géothermique comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis est consultable :

- **en mairie de Grenoble, siège de l'enquête**, sur support papier ainsi que sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- **sur le site internet à l'adresse suivante** : www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>)

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairie de Grenoble
- **par courriel** à l'adresse suivante : ddpp-observations@isere.gouv.fr, jusqu'au 29 septembre 2023 à 17h50
- **par voie postale** à la mairie de Grenoble, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Grenoble, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra)

Le commissaire enquêteur, M. Marc BESSIERE, administrateur territorial, consultant, retraité, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Grenoble et à la Maison Des Habitants (MDH) – secteur 1 – Chorier-Berriat, 10 rue H. Le Chatelier, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

Permanences en mairie de Grenoble	Permanence à la MDH secteur 1 – Chorier-Berriat, 10 rue H Le Chatelier
- Lundi 28 août 2023 de 8h00 à 10h00 - vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h30	- Vendredi 15 septembre 2023 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

M. François RAPIN, ingénieur de la fonction publique d'État, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de celui-ci et exercera alors ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Franck IZOARD, directeur de projet de la SEM INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT, tél. : 04-76-48-48-09 et courriel : franck.izoard@innovia-sages.fr
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, en mairie de Grenoble et sur le site internet des services de l'État en Isère – <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.